



# LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION DÉMARRE... (fin des entretiens 21 mars 2022)

## ATTENTION AUX CONSÉQUENCES !

Cela fait des années que nous relayons l'appel national au refus des entretiens. Mais attention, tout change rapidement et va encore évoluer dans le mauvais sens. Après la disparition des mois d'avancements, l'entretien en lui-même (sans parler du profil croix) ne servait effectivement plus à grand-chose en terme de reconnaissance. Seul(e)s celles et ceux qui postulaient par liste d'aptitude ne pouvaient s'en dispenser... La-dessus, rien ne bouge.

Depuis 2018, les compte-rendus d'entretien et le tableau profil croix prennent et vont prendre une importance de plus en plus grande. C'est sur ces dérives prévues de longue date au niveau fonction publique que nous avons sensibilisé à travers le boycott, mais force est de constater que seuls quelques services exercent collectivement leur droit de ne pas participer. Contrairement aux idées reçues, un agent n'a jamais été mal noté parce qu'il refusait systématiquement. Notre expérience de CAPistes démontre sans ambiguïté que des agents ont de supers dossiers alors qu'ils n'ont jamais participé à aucun entretien depuis plus d'une décennie !

**Nous attirons donc ton attention sur l'importance de faire appel quelle que soit ta décision d'assister ou non à l'entretien !**

Chacun peut décider de participer ou de refuser l'entretien, ce choix reste encore une fois possible et les deux cas sont toujours prévus dans la procédure (voir notre autre tract pour les précisions sur le refus d'entretien).

Une chose importante est aussi de ne pas rester isolé et de discuter avec ses collègues de l'année écoulée !

**La CGT Finances Publiques 11 rappelle l'importance de faire des recours sur le tableau synoptique et les croix !**

En effet, il faut savoir que les tableaux d'avancement (passage de AA2 à AA1 par ex pour les C) sont aussi être impactés par l'évaluation: le classement ne se faisait plus qu'en fonction du profil croix et des appréciations, désormais la DG demandera au moins 3 très bons dans les croix (en plus du quota budgétaire). Si l'entretien ne sert effectivement plus à rien en terme de reconnaissance directe (en gain de mois), le compte rendu lui est devenu extrêmement important. Après les tableaux d'avancement, à terme les mutations et les primes (via le RIFSEEP) seront également dépendantes de votre évaluation ! Nous appelons donc les agents -qu'ils boycottent ou qu'ils y assistent- à être très vigilants et à ne pas hésiter à faire appel de leur évaluation pour leur avancement, les primes et leur mutation à venir. Cette dérive qui va encore faire grandir l'individualisme est catastrophique quand on voit certaines ambiances dans les équipes. La Cgt continue de défendre des déroulements de carrière linéaire (sans aucun frein budgétaire) et une vraie reconnaissance indiciaire. C'est bien cela qui est une priorité ! Mais la DG préfère comme d'habitude s'attaquer mesquinement aux systèmes basés sur l'ancienneté pour réduire encore et toujours les droits des agents.

Encore une fois, la participation à l'entretien ne sert vraiment pas à grand chose, par contre surveiller attentivement le compte rendu et le comparer avec les années antérieures est primordial !

***Empare-toi du contenu du guide et de l'instruction (disponible sur notre site) si tu veux assister à ton entretien professionnel. Sois vigilant.***

**Attention : toutes les rubriques de ton compte rendu d'entretien doivent être remplies de façon exhaustive (fonctions exercées, acquis de l'expérience professionnelle....).**

**La crise sanitaire et les confinements ont largement impacté 2021. Tes efforts, ton adaptation de missions, ton implication professionnelle doivent être soulignés !**

**La convocation à l'entretien est obligatoire. La participation reste au choix de chacun.**

### Précisions :

- Les agents ayant bénéficié en 2021 d'autorisations d'absence exceptionnelles liées à la situation sanitaire remplissent les conditions de gestion pour être évalués en 2021. En effet, «l'autorisation d'absence contrainte particulière » (codifiée CA030 dans SIRHIUS) est considérée comme une période réelle d'activité pour la DG : elle est donc prise en compte dans le calcul du nombre minimal de jours de présence requis pour être évalué, soit 180 jours (cf. l'instruction actualisée du 11 janvier 2022 sur l'entretien professionnel, page 20).

- Par principe, l'entretien professionnel se tient en présentiel en respectant tous les gestes barrière et notamment le port du masque. Pour les agents vulnérables à la COVID-19 et exerçant en télétravail permanent ainsi que des agents en position d'ASA COVID pendant la période des entretiens, l'entretien professionnel peut bien entendu s'effectuer en distanciel, comme cela a déjà pu se produire les années précédentes : par téléphone, par visio ou audio-conférence sous réserve de l'accord préalable des agents concernés et à condition d'assurer la confidentialité des échanges.

**Nous nous tenons à ta disposition pour préparer ton entretien et lire ton compte rendu avant de le signer.**

